

TOUT SAVOIR SUR

LE FONCTIONNEMENT

DE LA VOITURE ÉLECTRIQUE



- À première vue, difficile de distinguer une voiture électrique d'un modèle thermique. Mais en y regardant de plus près, sous le capot et le plancher, on constate qu'**ils ne sont pas tout à fait identiques.**

Contrairement à un modèle thermique, la voiture électrique n'utilise **ni essence ni diesel pour avancer, elle est propulsée par l'électricité.** Ainsi, pas de moteur à combustion ni de réservoir à carburant sur ce type de véhicule mais un moteur électrique **alimenté par une batterie rechargeable.**

- Au-delà d'une mécanique simplifiée, le véhicule électrique est **un véritable atout pour lutter contre le dérèglement climatique** et améliorer la qualité de l'air. En France, sur l'ensemble de son cycle de vie, la voiture électrique émet environ 5 fois moins de CO₂ qu'une voiture thermique¹.

À l'usage, la voiture électrique est qualifiée de «zéro émission» car en roulant, elle ne rejette ni polluants ni gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

UN VÉHICULE POUR TOUS TYPES DE TRAJETS

Citadines, familiales, berlines, utilitaires : il existe actuellement près de **300 modèles de véhicules électriques** qui répondent à tous les usages.



BON À SAVOIR !

Les Français parcourent **29 kilomètres en moyenne chaque jour et moins de 20% d'entre eux effectuent quotidiennement plus de 50 kilomètres².**

Avec une **autonomie de plus de 350 km** sur des modèles de plus en plus nombreux, les conducteurs de véhicules 100% électriques peuvent être **rassurés, même sur des trajets de longue distance !**

DES SOLUTIONS DE RECHARGE ADAPTÉES

AUX BESOINS DE CHAQUE CONDUCTEUR



Au quotidien, **la majorité des recharges s'effectuent à domicile ou au travail**. C'est la solution la plus pratique car elle permet au conducteur de recharger sa batterie sans avoir besoin de faire un détour à la pompe à essence et de repartir tous les matins ou tous les soirs avec le plein d'énergie.

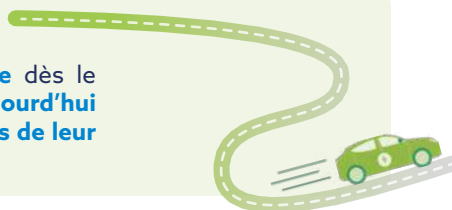
Pour les trajets ponctuels, les conducteurs de véhicules électriques peuvent compter sur de **nombreuses bornes de recharge publiques installées en voirie**, dans les parkings publics et aux abords des lieux culturels, supermarchés, centres commerciaux, etc.

Sur autoroute, **les bornes en cours de déploiement offrent une recharge à haute puissance et permettent de recharger un véhicule à 80% de son autonomie en 15 à 30 minutes**.

DES AVANTAGES AU QUOTIDIEN

● Agréable à conduire

Le véhicule électrique offre une **accélération plus franche** dès le démarrage et **une conduite plus souple et dynamique**. Aujourd'hui **96% des utilisateurs de véhicules électriques sont satisfaits de leur achat³**!



● Propre à l'usage

La voiture électrique n'a **pas de pot d'échappement** : en roulant, elle n'émet pas de polluants et **contribue à améliorer la qualité de l'air**.



Voiture électrique



● Silencieuse

Le fonctionnement du moteur électrique permet de **réduire les nuisances sonores** à bord et à l'extérieur du véhicule.



● Économique au quotidien notamment grâce à :

- un **coût de la recharge à domicile** de 3 € pour 100 km : c'est près de **2 à 3 fois moins cher** que de faire le plein d'une voiture thermique⁴.
- un **entretien quasi-nul**.
- une **facilité de stationnement** allant jusqu'à la gratuité.



LE VÉHICULE HYBRIDE RECHARGEABLE,

UNE SOLUTION DE TRANSITION

Pour accompagner les conducteurs vers le tout-électrique, la majorité des constructeurs automobiles proposent **une version hybride rechargeable** de leurs modèles.



Un véhicule électrique



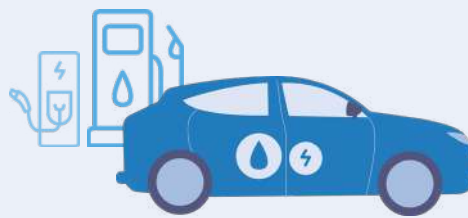
• **Moteur électrique**



• **Batterie**



• **Rechargeable** depuis une source d'alimentation électrique extérieure



Un véhicule hybride rechargeable



• **Moteur électrique et thermique**



• **Réservoir à carburant et batterie de taille réduite** (50 km)



• **Rechargeable** depuis une source d'alimentation électrique extérieure

L'hybride rechargeable est une solution de transition pour participer à la **décarbonation des transports**. Pour profiter pleinement de sa technologie, il nécessite d'être rechargé régulièrement, pour avoir la possibilité de rouler en mode 100% électrique.

D'ici 2035, l'Europe vise à interdire la commercialisation des véhicules légers utilisant des énergies fossiles⁵. À partir de cette date, seuls les véhicules 100% électriques, émettant 0 g CO₂, seront autorisés à la vente.



Et si vous aussi, vous rouliez en électrique ?

Programme piloté par :



Financé par :



Plus d'informations sur :



En partenariat avec :

